

la cité et, finalement, les compromis institutionnels qui résultèrent de ce dialogue entre les élites citadines et leurs princes. La réforme des institutions municipales de 1780 est emblématique de ces compromis et de leurs limites : si le conseil de la ville fut ouvert aux marchands et à un représentant juif, ce dernier était préalablement désigné au sein de sa nation, et les nobles conservèrent les fonctions les plus prestigieuses, ce qui amène finalement l'auteur à constater que la frontière communautaire demeura « un puissant facteur de dualité des élites » (p. 167).

Au cours des « années françaises » et de la Restauration (1796-1834), qui font l'objet de la deuxième partie, le port de Livourne, n'en déplaise à une historiographie volontiers décliniste, ne cesse de se réinventer, sans jamais renier ce qui constitue son identité première d'emporium : il devient ainsi un haut lieu du commerce interlope pendant les *French Wars*, avant de s'affirmer comme le grand entrepôt des blés de la mer Noire dans les années 1820. Par ailleurs, les liens entre les notables locaux et le terroir se resserrent et l'expansion urbaine conduit la ville à sortir du périmètre étriqué du port franc. Mais cette époque voit aussi se perpétuer les incompréhensions entre des élites marchandes locales, désormais réunies au sein d'une chambre de commerce (1801) et plus que jamais attachées à leurs privilèges, et un pouvoir central qui les maintient en marge « dans le processus de définition des critères d'appartenance à la culture dominante » (p. 235).

C'est donc en tant que ville moderne, bien insérée dans les circuits commerciaux de son temps et dotée d'une puissante société civile, mais avec peu d'influence sur ses autorités de tutelle, que Livourne participa aux événements qui conduisirent à l'émergence de l'État-nation italien (1834-1868). C'est alors qu'apparut au grand jour la faiblesse structurelle d'une bourgeoisie demeurée largement allogène : affaiblie par sa marginalisation au sein du processus de construction nationale à l'œuvre, elle ne parvint pas à peser dans les grandes décisions qui concernèrent la ville et ne put empêcher ni le démantèlement du « système livournais » sur lequel avait été fondée la prospérité de la ville, ni sa mue en une ville industrielle que S. Fettah évoque rapidement dans le court épilogue qui conclut la démonstration.

Arnaud BARTOLOMEI
Université Côte d'Azur
Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

VINCENT MILLIOT
(avec la collaboration de Justine Berlière),

« *L'admirable police* ».

Tenir Paris au siècle des Lumières,
Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, 369 p.,
ISBN 979-10-267-0439-3

politiques et sociaux qui traversent la capitale au XVIII^e siècle. Un livre dense, ensuite, parce qu'il résulte d'une vingtaine d'années de travail et d'immersion dans les archives, mené par l'auteur et deux de ses doctorantes, Rachel Couture et Justine Berlière. Si l'écriture n'est pas exempte de répétitions, notamment dans les références, cela résulte en partie d'une volonté d'aller au fond des choses, en posant et reposant les problèmes, sans rien esquiver, obligeant le lecteur à se confronter à une pensée qui refuse la facilité, soupèse les arguments, se soucie des nuances,

Voici un livre profond, dense et utile. Profond, d'abord, en ce qu'il dépasse les écueils symétriques de la condamnation facile ou de l'admiration béate, pour montrer précisément comment pense, travaille, agit la police parisienne et comment elle s'adapte aux changements

n'élude jamais la complexité. Un livre utile enfin, parce qu'à l'heure où la sécurité est devenue un enjeu électoral majeur, à un moment où les choix politiques à venir vont déterminer des modes de police qui engageront durablement sa relation avec la société française, il est salutaire de réfléchir en profondeur, comme nous y invite ce livre, à ce qui fonde le « compromis de l'ordre » entre la police et la population, sans céder aux simplifications partisans.

Tenir Paris au XVIII^e siècle est une tâche complexe et immense, avec une population qui croît en gros de 500 000 à 700 000 habitants, alimentée par un mouvement perpétuel d'arrivées et de départs, submergeant les capacités d'intégration communautaire classique. Les écarts sociaux sont colossaux, entre luxe tapageur des grands et conditions de vie très difficiles pour beaucoup. La délinquance est multiforme, du simple vol alimentaire à l'escroquerie raffinée. La violence peut surgir à tout moment et prendre des formes collectives qui alarment le pouvoir.

Indéniablement, la police royale a su remplir une tâche difficile, jusqu'aux événements prérévolutionnaires tout du moins. Vincent Milliot analyse les moyens humains disponibles, les méthodes et conceptions policières à l'œuvre. Une première partie est consacrée aux « ouvriers » de la police parisienne : les commissaires, les inspecteurs et les « mouches ». Les premiers, magistrats respectés du tribunal du Châtelet, propriétaires d'offices de grande valeur, restent les garants d'un style de police paternaliste, arbitrant plutôt que réprimant, et surtout respectant les formes judiciaires. Tout l'art des lieutenants de police successifs a été d'intégrer le plus possible ces différents protagonistes à la « machine » policière parisienne, en s'appuyant sur les personnalités les plus dévouées et les plus compétentes. Les inspecteurs, après des débuts désastreux, connaissent une véritable réhabilitation, fondée sur un recrutement attentif, des carrières favorisant les spécialistes, et la surveillance étroite du corps. L'analyse des revenus des inspecteurs (p. 110-123) permet d'éclaircir la question très complexe, et toujours controversée, du financement de la police. Enfin, un chapitre nous donne la première étude approfondie sur l'ensemble des « espions », informateurs et observateurs qui « travaillent à la police » (p. 133-177). L'examen des dossiers des individus internés à la Bastille ou à Bicêtre et des papiers des commissaires permet de dépasser les fantasmes ou le constat d'une réprobation morale qui s'attache à cette pratique policière. Apparaît alors une typologie de l'espionnage policier, entre observateurs des cercles de sociabilité et « basses mouches » introduites dans les milieux criminels, en passant par les domestiques et autres « auxiliaires naturels » de la police que sont, par exemple, les fripiers et revendeurs. Pour la police royale, l'espionnage généralisé est un outil de connaissance indispensable, qui prévient efficacement la délinquance ou les désordres, à condition cependant d'en contrôler étroitement les agents, ce qui signifie aussi l'élimination, par le cachot ou l'exil, des mouches désobéissantes ou indécrites.

La seconde partie du livre nous plonge dans les techniques policières, en expliquant à nouveau le sens des « politiques » mises en œuvre. L'essence même de la police d'Ancien Régime – et ici le cas parisien rejoint des conceptions observées partout en France et en Europe – repose sur la protection du peuple contre les « malheurs » des temps. Une bonne police suppose donc des précautions prises au service du public, au premier rang desquelles la police des vivres, donc l'encadrement étroit du marché. Au siècle des Lumières, cette prophylaxie policière peut se développer, notamment dans le domaine sanitaire, en symbiose avec les progrès de la rationalité scientifique. La police participe aussi au développement des sciences administratives et déploie

sur le terrain parisien une attention croissante envers la gestion de l'espace, par le découpage des quartiers, le repérage et le quadrillage. Enfin, V. Milliot revient sur une pratique policière aussi décrite que celle de l'espionnage, en analysant les « enlèvements de police » (p. 233-255). La police invoque la nécessité de la prévention et la demande des familles. Contre les accusations croissantes de despotisme policier, la lieutenance accentue le souci d'une information exacte, le respect des formes administratives et la transmission rapide à la justice.

La troisième partie pose le problème essentiel de la relation entre la police et la population. Si Paris semble globalement apaisé au XVIII^e siècle, et en tout cas débarrassé de la criminalité la plus voyante du siècle précédent, cela tient moins à une répression aveugle qu'à la capacité de la police à trouver un équilibre entre les moyens de coercition et la réponse aux attentes sécuritaires d'une partie de la population parisienne. En s'appuyant sur les cadres sociaux traditionnels comme les corporations, en rendant des services à la population fragile, la police incarne la figure protectrice du roi. L'ordre parisien résulte de ce compromis entre protection et répression, entre sécurité publique et arbitraire vis-à-vis des individus. Le témoignage du libraire Hardy vient en confirmer l'efficacité, mais il pose aussi les limites de cet équilibre. Si Hardy se méfie du peuple et ne voit rien à redire à l'action de la police contre la « populace », il dénonce aussi l'arbitraire des lettres de cachet et prend parti pour le Parlement opposé au despotisme royal. Le compromis de l'ordre parisien est en effet fragile et il impose à la police une capacité d'adaptation qui trouve ses limites en 1789. V. Milliot montre comment la lieutenance de police a réussi à surmonter une série de crises : les émeutes causées par les enlèvements d'enfants de 1750, la catastrophe de la rue royale de 1770, la guerre des farines et la suppression des corporations, en 1775-1776. Mais attachés à une conception holiste de la société et à la permanence des corps et des états, les responsables de la police royale n'arrivent pas à comprendre la revendication nouvelle d'une liberté individuelle et de l'égalité des droits. Privé de ses bases, le compromis entre la police et la population, qui a assuré pendant un siècle l'ordre à Paris, s'effondre dès 1789.

Bien plus qu'ailleurs, la police royale a réussi à Paris la difficile prise de distance avec l'organisation judiciaire dont elle est issue, et donc son émergence comme pouvoir administratif autonome. La précocité de la création de la lieutenance en 1667 a souvent été soulignée dans l'historiographie mais, au-delà de la date et de la fonction symboliques, ce sont bien la mise en œuvre de cette innovation au XVIII^e siècle et la poursuite inlassable de l'objectif de tenir Paris qui sont expliquées ici, pour la première fois d'une manière aussi synthétique et approfondie. L'ampleur des moyens humains et financiers dont disposait la lieutenance de police laisse aussi rêveur, lorsqu'on la compare aux polices très embryonnaires des villes de province française et même des capitales européennes de l'époque. Il est vrai que, sous l'œil du roi, Paris représentait un enjeu sans équivalent. De plus, l'affaiblissement de la municipalité parisienne laissait le champ libre à une « monarchisation » inédite de la police, ailleurs fermement tenue par les hôtels de ville. Pourtant, malgré sa science, ses moyens, son savoir-faire, la police parisienne n'a pas pu empêcher la Révolution, ni même véritablement se prendre la mesure du bouleversement à l'œuvre. Le livre de V. Milliot nous en donne justement une explication convaincante.

Catherine DENYS
IRHiS, Université de Lille